

Séance académique du 20 juin 2018

Communication de **M. Dominique Levet,**

Professeur en sciences politiques des problématiques environnementales et de développement durable à Paris Tech, vice-président de la Maison Alpine du Développement Durable

PLAIDOYER POUR UNE HISTOIRE ECOLOGIQUE.

L'EXEMPLE DES HAUTES VALLEES ALPINES : LA HAUTE MAURIENNE

« Entre l'action et la pensée, il n'est pas de cloison. Il n'est pas de barrière. Il faut que l'histoire cesse de vous apparaître comme une nécropole endormie, où passent seules des ombres dépouillées de substance. »

Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire.*

« Plus rien ne nous menace. Sauf nous ! [...] On a découvert l'électricité. On a découvert la bombe atomique. Ce qui compte n'est pas le fait qu'on trouve des choses. C'est les décisions qu'on prend par rapport à l'idée de s'en servir. [...] Tout le problème est : qui décide ce qu'on fait ? »

Hubert Reeves, 23 décembre 2017

1

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Lorsque le Président Viout m'a invité à prendre la parole, j'ai mesuré, tout à la fois, l'honneur qui m'était fait et les risques que je prenais en acceptant de plaider pour une « *histoire écologique* » en si peu de temps et en si peu de mots. Je me propose de défendre l'idée que cette démarche, qui consiste à « *écologiser les sciences humaines* »¹, en l'occurrence l'histoire, est féconde au point de nous fournir des pistes prometteuses, autant par l'effort conceptuel qu'elle exige que par les

¹ Bourq, Dominique, « Quelle démocratie écologique ? », dans *L'écologie est-elle l'avenir de l'homme ?* Revue Prémices, n°2, hiver 2018, pp. 150 à 162.

Le philosophe, spécialiste des questions environnementales, professeur à l'Université de Lausanne, défend l'idée qu'il faut développer les « *humanités environnementales* », dont il se réclame et qu'il définit comme l'abandon de la vision durkheimienne et wébérienne des sciences sociales.

nombreuses possibilités qu'elle nous ouvre quant aux actions qui permettront de réduire la crise écologique.

Avec les sociologues Emile Durkheim et Max Weber nous avons longtemps pensé que « *le social s'autodétermine* ». Depuis qu'Homo Sapiens est entré dans l'Anthropocène² ce présupposé ne tient plus. Il faut admettre, désormais, que le social interfère avec le naturel et que l'évolution du naturel contraint le social à évoluer, à son tour, en tenant compte du naturel qui est, dès lors, un acteur à part entière. Le milieu n'est pas un cadre neutre, la relation du social au milieu n'est pas « *unidirectionnelle* ». Il s'agit, en fait, des deux termes d'une relation dialectique longtemps ignorée, entre nature et culture, toutes deux actrices, qui exige pour que soit résolue la crise écologique de définir une problématique nouvelle. L'histoire écologique vient à point. Parmi d'autres approches relevant des sciences dures et des sciences molles, l'histoire écologique a vocation de coudre ensemble ces divers regards disciplinaires, de s'en nourrir, afin de dégager l'intelligibilité de la crise et de proposer des voies de sortie acceptables, dynamiques et efficaces. Je me place, comme vous le comprenez, dans la position défendue par Antoine Prost³ : je ne ferai pas d' « *histoire morte* » ; je conserve, vivante à l'esprit, cette consigne donnée par Lucien Febvre à ses étudiants : « *Ne vous contentez pas de regarder du rivage, paresseusement, ce qui se passe sur la mer en furie. [...] Retrouvez vos manches [...] et aidez les matelots à la manœuvre.* »⁴

Ma communication est conçue en deux parties. La première traite du concept d'« *histoire écologique* », tente d'en définir les contours, de montrer ce qu'il a de neuf et de prometteur. Dans la seconde, je le confronte à l'histoire en m'appuyant sur deux « *leçons d'expériences* » prises, en haute Maurienne, à Bessans et Termignon. Bessans illustre de quelle façon le bien commun (un écosystème) lie étroitement, inextricablement, une subjectivité collective (le groupe bessanais) et un lieu physique (le territoire de Bessans) dans une relation qualitative, génératrice de vie. Termignon permet de comprendre comment les biens communs, les alpages, l'eau, la forêt, sont à l'origine d'un processus de création institutionnelle, au plan local, qui permet de structurer la communauté, de la faire vivre, de créer une forme de « *culture démocratique* » et d'accéder à une certaine autonomie.

UN CONCEPT, PAS ENCORE UNE DISCIPLINE !

² En 2002, dans la revue « Nature », Paul Crutzen, écrivait que nous étions entrés dans une époque géologique nouvelle : l'« *anthropocène* ». Claude Lorius, glaciologue français, un des inventeurs d'une *archive naturelle*, la glace, estime que le caractère fondamental de cette nouvelle époque géologique est qu'elle est « *dominée en bien des façons par l'homme* ». Cette entrée dans une nouvelle époque géologique a été officialisée par le Congrès géologique international qui s'est réuni, en 2012, en Australie.

Il est à noter que l'utilisation de l'expression « *époque géologique* » et non plus « *ère géologique* », dans le cas de l'Anthropocène, est une indication particulièrement forte de la reconnaissance des effets de la dialectique nature/culture et des interactions qui les animent de façon permanente. En effet, « *ère* » renvoie à des notions géologiques, « *époque* » à une vision historique.

³ Prost, Antoine, *Douze leçons pour l'histoire*, Paris, Le Seuil, coll. Point, 2010.

⁴ Febvre, Lucien, *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1953, p. 32.

Étonnant couple ! C'est l'assemblage de deux sciences au fort caractère individuel, l'histoire et l'écologie. Le premier partenaire renvoie à un concept forgé par les fondateurs de l'école des Annales pour lesquels l'histoire ne peut-être que « *l'histoire des hommes en société* », ce que confirme Lucien Febvre par une formule lapidaire et sans appel : « *les hommes, seuls objets de l'histoire* ». Le second serait une affaire réservée aux sciences de la nature. Nous avons là un schéma qui établit une différence radicale entre explication et compréhension, qui élève une véritable barrière : aux sciences humaines, la compréhension des hommes et de leur conduite, aux sciences de la nature l'explication des réalités matérielles. Il vaut mieux aborder cette relation sous l'angle des enchaînements, car les faits ont une influence les uns sur les autres.

L'histoire environnementale apparaît aux Etats-Unis au début des années 1970. Elle se construit en s'inspirant de ce qui se fait dans les minorités américaines, féministes et afro-américaines. Elle rompt avec l'histoire politique et intellectuelle, celle des grands hommes, pour une histoire « *par en bas* », celle des dominés, en l'occurrence non-humains, une histoire matérielle qui élève au statut d'objets, dignes d'être historisés, des éléments qui appartiennent à la nature. Intégrer des éléments non-humains comme acteurs constitue un changement radical dans la conception même de l'histoire. C'est repenser et reformuler la relation humains/non-humains, c'est l'aborder sous l'angle des rapports de forces, des impacts réciproques, de la réflexivité des actions humaines sur l'environnement. L'histoire écologique introduit un nouvel acteur, la nature, pose de nouvelles questions, recourt à de nouvelles méthodes et à de nouveaux outils.

En France, l'École des Annales est réticente pour la raison invoquée plus haut : il n'y a d'histoire que celle des hommes vivant en société. Les questions environnementales sont prises en compte par l'histoire, mais toujours sur un modèle causal. Les historiens américains soulignent le « *retard français* ». Pour autant, est-ce vrai ? Accepter ce reproche serait nier la spécificité française, « *le long entrelacement entre les hommes et leur environnement*⁵ », que l'on retrouve dans nos paysages de longue durée ; ce serait oublier qu'il existe une histoire rurale, une géographie historique, une histoire sociale des structures du paysage, reflets du niveau d'imbrication entre les groupes humains et les espaces sur lesquels ils se sont installés et, en outre, ignorer qu'étudier l'espace français c'est prendre en compte « *la manière dont les hommes ont interprété et aménagé les contraintes du milieu, dont les formes spatiales résultent d'usages, d'organisations, d'intérêts inscrits dans l'espace* »⁶.

Les historiens français ne sont que peu (ou pas) concernés par la *Wilderness*. En métropole ils ne sont pas confrontés aux espaces vierges et vides d'hommes, alors que ceux-ci ont joué un rôle

⁵ Quenet, Grégory, *Construire l'histoire environnementale. (Se) raconter d'autres histoires*, CERISCOPE Environnement, 2014, [en ligne].

⁶ *Ibid.*

fondateur pour les historiens américains et occupent une place centrale dans leurs travaux sur l'histoire environnementale. C'est ce qui expliquerait ce supposé « retard ». Le « *paysage rural* » aurait joué pour la France le même rôle que la Wilderness pour les Etats-Unis. En France il n'y a pas de lieu de mémoire spécifique dédié à la nature. Si celle-ci trouve sa place dans les « *Lieux de mémoire* », le grand ouvrage de Pierre Nora⁷, c'est qu'elle s'est incarnée dans la mémoire nationale. Elle est alors réduite à sa dimension symbolique.

En 1975 est publié, sous la direction de Georges Duby et Armand Wallon, le premier volume d'« Histoire rurale de la France ». En ouverture, figure un texte du géographe Georges Bertrand, qui appelle à développer une « *histoire écologique de la France rurale* »⁸. Vingt ans plus tard, Corinne Beck et Robert Delort publient « *Pour une histoire de l'environnement* », manifeste pour une Histoire écologique, qu'ils définissent comme la « *science humaine de l'espace dans le temps.* »⁹. On « *ne peut (plus) réfléchir à l'histoire des hommes en faisant comme si ils étaient toujours les mêmes dans un milieu naturel réputé immuable et comme si les deux évoluaient de façon indépendante* »¹⁰.

Histoire environnementale, géohistoire, histoire écologique, les contours de ces trois termes restent flous alors que leur emploi est de plus en plus fréquent. Il y a inflation disciplinaire due au nombre des disciplines impliquées et à la diversité des concepts mobilisés. Il est difficile de s'entendre sur le sens du mot « *environnement* ». Parti de France avec le sens de contour, d'enceinte, il est revenu de l'anglais avec le sens écologique de cadre de vie. Il y a pratiquement identité entre milieu et environnement. Pour les auteurs de « *Pouvoirs et environnement* »¹¹ il « *est ce qu'il reste de la nature une fois transformée par les sociétés humaines. (Il) est une création hybride, une rencontre entre le naturel et l'artificiel, au cours de laquelle la nature s'affaiblit au fur et à mesure que l'humain s'affirme.* »¹² On peut alors lui reconnaître « *le mérite, en se chargeant des basses oeuvres de la modernité, de permettre à la notion traditionnelle de la nature de revivre et d'être de nouveau ressentie comme un trésor immatériel et imaginaire de valeurs.* »¹³ C'est le chemin ouvert à « *une politique écologiste, à un « réformisme radical* »¹⁴. Il semble que la notion d'environnement n'ait ni frontières ni échelle, ce qui en rend toute définition impossible avec, comme corollaire, qu'elle est devenue un « *collecteur proliférant* », obèse et souvent creux¹⁵.

⁷ Nora, Pierre, *Les lieux de mémoire*, Gallimard (Bibliothèque illustrée des histoires), Paris, 1984-1992, 3 t. en 7 vol.

⁸ Bertrand, Georges, « Pour une histoire écologique de la France rurale », dans *Histoire de la France rurale*, t. 1, pages 34 à 113.

⁹ Beck, Corinne et Delort, Robert, *Pour une histoire de l'environnement*, Editions du Centre national de la recherche scientifique, Paris, 1993.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Coumel L., Morera R. et Vrignon A., *Pouvoirs et environnement. Entre confiance et défiance, XV^e – XXI^e siècle*, Presses Universitaires de Rennes, 1^{er} semestre 2018, *Introduction générale*, p. 7.

¹² *Ibid.*

¹³ Couston F., *L'écologisme est-il un humanisme ?*, Paris, L'Harmattan (« Questions contemporaines »), 2005, p. 63.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ C'est le point de vue que défendent Magali Watteaux et Gérard Chouquer.

La crise écologique est un fait que nous ne pouvons éluder sous peine de voir détruites les conditions d'habitabilité de la Maison commune. La guerre du climat n'en est qu'un aspect. Pour la remporter, il faut que les écosystèmes perdurent, il faut maintenir impérativement la biodiversité : « *la biodiversité c'est nous, nous et tout ce qui vit sur terre* »¹⁶. L'écologie ne se limite pas aux espèces animales ou végétales menacées, c'est « *la science des conditions de l'existence* »¹⁷, « *l'économie domestique de la maison Terre* »¹⁸ ; elle désigne « *l'ensemble des interactions et de leurs conséquences produites par un individu, ou un groupe d'individus, avec le milieu biotique et/ou abiotique* »¹⁹.

La société occidentale est enfant de la Modernité. Elle repose sur le postulat suivant : l'individu est le propriétaire exclusif de lui-même et de ses talents. L'homme occidental en a déduit qu'il pouvait s'approprier légitimement les ressources naturelles disponibles, il a institutionnalisé la prééminence du sujet sur son milieu. Ainsi, l'individu occidental se reconnaît comme un sujet libre, indépendant et supérieur, il revendique la première place sur Terre, il affirme et légitime sa position de prédateur. Ce modèle, qui tend à se généraliser à l'ensemble de la planète, n'est pas viable actuellement, il est mortifère à hauteur des dix milliards d'humains annoncés.

L'écologie ne peut plus être l'« *impensé intellectuel* »²⁰ qu'elle a longtemps été. Hubert Reeves insiste sur le fait que l'avenir est incertain, que, s'il y a bien un « *réveil vert* », le combat entre les forces de « *détérioration* » et celles de « *restauration* » est loin d'être achevé et qu'il n'est pas du tout certain qu'il sera gagné par les forces de la vie²¹. Si un espoir demeure, il dépend de notre capacité à « *écologiser le monde* »²², en dépit d'une nature instrumentalisée et marchandisée. Dans le camp du « *réveil vert* » de nombreux acteurs se sont demandé par quels moyens ils pourraient lutter contre la crise écologique. Pour certains, il fallait refuser la dualité entre, d'un côté le modèle de la « *démocratie de marché* », de l'autre, celui du couple du collectivisme/socialisme. Des économistes et des historiens ont alors montré qu'il existait une alternative. Cette troisième voie, celle des « *biens communs* », est illustrée par les travaux d'Elinor Ostrom.

Le prix Nobel d'économie préconise une voie institutionnelle, récuse le tout-Etat comme le tout-marché, privilégie « *une approche fondée sur la relation qui existe entre ces biens (communs) et*

¹⁶ Hubert Reeves.

¹⁷ Ernst Haeckel, médecin et biologiste allemand. Il a publié en 1866 « *Morphologie générale des organismes* ». Il y définit l'écologie comme la science qui étudie les rapports entre les organismes et le milieu dans lequel ils vivent.

¹⁸ Charles Friedel. Chimiste et minéralogiste, il fut Conservateur de la Collection de minéralogie de l'École des Mines de Paris. Il est mort en 1899.

¹⁹ Dominique Levet, Conférence du samedi 25 mars 2017, prononcée à Aiguebelette, « *Biens communs et crise écologique globale* ».

²⁰ Védrine, Hubert, *Comptes à rebours*, Fayard, 2018.

²¹ Reeves, Hubert, (entretien avec), *Plus rien ne nous menace. Sauf nous !* Propos recueillis par Hervé Kempf, Reporterre, 23 décembre 2017.

²² Védrine, Hubert, *ibid.*

les groupes sociaux qui en assurent la pérennité et/ou les exploitent »²³. Les communs sont « des systèmes de règles établies pour conduire des actions collectives »²⁴. Ces systèmes sont parfaitement adaptés à des actions locales qui responsabilisent les populations. En outre, ils permettent un ajustement plus souple et plus pertinent des initiatives prises aux exigences du combat mené pour réduire la crise écologique. Ce n'est pas le cas des solutions globales - le niveau des grands accords internationaux -, beaucoup plus ambitieuses mais difficiles à traduire en actes et à corriger en cas d'échec.

Elinor Ostrom soutient sa thèse en s'appuyant sur l'exemple du village de Törbel, dans la vallée de Viege, dans le haut Valais. A l'origine, des prairies alpines, des forêts, des systèmes d'irrigation, etc. que les populations locales ont considérés comme vitaux pour leur existence, si bien qu'elles les ont fait reconnaître comme « biens communs » puis, à partir de leur gestion, elles ont créé leurs propres institutions avec le souci de ne pas épuiser la ressource. Les règles d'utilisation des alpages, de 1517, stipulaient qu'« aucun citoyen ne pouvait envoyer plus de vaches dans l'alpage qu'il ne pouvait en nourrir pendant l'hiver. »²⁵ A la lecture des archives de Törbel, il apparaît clairement que les habitants étaient capables, d'une part de prendre en compte des données écologiques, d'autre part de consacrer un temps important à l'administration de leurs affaires.

En Italie, la mobilisation d'une partie importante de la population contre la privatisation sauvage de l'eau, la campagne référendaire de 2011 en faveur de « l'eau bien commun », sont à l'origine d'un mouvement « d'indignation créative » qui se réfère aux biens communs. Le professeur Ugo Mattei²⁶ affirme, qu'aujourd'hui, ils ne sont pas reconnus par le droit alors qu'ils peuvent ouvrir une nouvelle « légalité constituante ». Il les définit comme ce qui « lie de manière inextricable une subjectivité collective et un lieu physique dans une relation qualitative comparable à celle qui lie un être vivant à son écosystème. »²⁷ En revanche, il ne faut pas rechercher le bien commun dans l'immédiateté, dans l'ici et le maintenant qui tétanisent notre société ; il se situe dans la longue durée, il est le lien fécond qui unit les générations, la nôtre à celles à venir, auxquelles nous devons le transmettre, et qui en hériteront comme nous-mêmes en avons hérité, car nous construisons notre présent et notre avenir, forgeons notre identité collective « sur les épaules de nos ancêtres ».

²³ Levet, Dominique, « Les communs : une réponse à la crise écologique globale. Problématique actuelle et expérience des hautes vallées alpines de Savoie », dans : *Etat et institutions en Savoie*, Actes du 46^e congrès des sociétés savantes de Savoie, SHAM, 2018, pages 291 à 301.

²⁴ Levet, Dominique, cf. art. ci-dessus.

²⁵ Netting, R. McC., 1976, *What Alpine Peasants Have in Common : Observations on Communal Tenure in a Swiss Village*, *Human Ecology* 4 : 135-146, p. 139.

²⁶ Le professeur Ugo Mattei est un juriste italien particulièrement engagé dans une réflexion sur les « biens communs », qu'il tient pour une « pratique politique et culturelle » qui relève de « l'être ensemble ». Il revendique, en leur nom, une reconnaissance juridique qui leur permette d'exister et d'être défendus face aux acteurs économiques transnationaux. Très engagé dans le mouvement pour « l'eau bien commun », en Italie, il a publié, en 2011, un livre manifeste : « *Beni comuni* » (chez Laterza).

²⁷ Mattei, Ugo, *La lutte pour les biens communs en Italie*, article publié le 29 avril 2014, sur le site : <http://www.raison-publique.fr/article683.html>

BESSANS : LA CIVILISATION DE LA VACHE.

A l'écart de la voie internationale de Maurienne et du col du Mont Cenis, la plaine de Bessans est située à 1750 mètres d'altitude, en contre-bas de l'immense amas de roches produit par l'éboulement d'une partie du revers de la Pointe de Ronce. Elle est dominée par des sommets qui culminent à plus de 3000 mètres. Le territoire de la commune comprend deux vallées adjacentes, celles du Ribon et de l'Avérole/Lombarde. Le climat est rigoureux, l'ensoleillement réduit, en particulier en hiver, l'enneigement abondant, des plus long, puisqu'il peut dépasser les six mois annuels²⁸. En résumé, des conditions morpho-climatiques très difficiles. Pour nombre de témoins Bessans est un village isolé, situé en milieu hostile, et de surcroît à la population pauvre. Ces témoignages ont fini par s'imposer comme une réalité vécue par les habitants.

Françoise O'Kane, une ethnologue suisse, porte un avis très négatif sur le milieu bessanais et sur les conditions de vie à Bessans²⁹ : « *une nature avare [...] qu'il s'agit de combattre pour survivre.* »³⁰, « *Le relief, le climat et l'altitude se lient pour créer une situation extrême et l'homme n'a que peu de choix dans les moyens mis en oeuvre pour assurer sa subsistance.* »³¹ Henri Onde³², en donnait une tout autre image : il relevait qu'au moment de la réalisation du cadastre sarde, pour la richesse, « [...] *Bessans arrive en tête des communautés mauriennes, avant Saint-Jean-d'Arves et Valloire* »³³.

Ce qui fait la richesse de Bessans ce sont ses vastes pâturages, leur aptitude à nourrir un troupeau de vaches, brebis et chèvres important. En même temps, ils lui confèrent son identité et ont rendu possible la « *tenue du bétail* »³⁴ qui a fait Bessans : « [...] *l'écologie humaine et l'économie du groupe bessanais ne sont pas autre chose que ce que les membres du groupe (ont construit)* »³⁵ Tout le contraire d'une situation subie ! Le groupe a mis en place une stratégie qui relève de la seule interaction créée entre lui et les ressources de son milieu, non d'une « *logique structurée* », extérieure, qui se serait imposée sans lui laisser d'autres choix.

²⁸ Nous trouvons, dans le recensement de 1561, la Gabelle du sel de Bessans, cette précision quant à l'enneigement : « [...] *pour le grand hiver qui fait audit lieu, savoir huit ou neuf mois* », ADS, Fonds des Archives de la Chambre des comptes, SA 2038.

²⁹ O'Kane, Françoise, *Gens de la terre, gens du discours*, Société suisse des traditions populaires, Bâle, 1982. Elle avait conduit une enquête, sur place, de 1969 à 1973.

A propos de l'isolement de la commune elle écrit : « *En son extrémité, la Haute-Maurienne est coupée par le col de la Madeleine, une barrière naturelle formée par un éboulement et qui a contribué à isoler Bessans et le village voisin, Bonneval, jusqu'à la construction de la route nationale au siècle dernier* », page 81.

³⁰ Cf. O'Kane, ouvrage cité, page 86.

³¹ Cf. O'Kane, ouvrage cité, page 86.

³² Onde, Henri, *L'occupation humaine dans les grands massifs savoyards internes*, Grenoble, Arthaud, 1942.

³³ Ces deux paroisses étaient pourtant réputées pour leur richesse, en particulier Valloire. Saint-Jean-de-Maurienne, la capitale de la province, venait en tête et, par conséquent, Bessans était la deuxième plus riche paroisse de la Maurienne.

³⁴ Formule utilisée par Bernard Poche et que nous reprenons sans difficulté car elle résume bien ce qui fait l'originalité du système bessanais.

³⁵ Poche, Bernard, *Le monde bessanais. Société et représentation*, CNRS éditions, Paris, 1999, p. 31.

Le troupeau des bovins est au cœur du dispositif. Une seule race : la vache tarine, vache brune, de petite taille, bonne productrice de lait, très bien adaptée au milieu montagnard. Probablement issue de l'antique « *Brune des Alpes* », celle dont parle Pline l'Ancien dans son « *Histoire naturelle* »³⁶, cette vache indigène n'aurait connu aucun croisement dans son histoire. Elle est appréciée du fait de sa rusticité et de ses prédispositions à in alper. On trouve les meilleurs spécimens à la foire de Bourg-Saint-Maurice. Aussi, on n'hésite pas à franchir les cols qui séparent la Maurienne de la Tarentaise, l'Iseran entre autres, pour les acheter. Bessans, à son tour, devient un centre de sélection et un marché apprécié par les habitants des vallées de Lans en Piémont, de la moyenne et de la basse Maurienne.

L'économie de la vache repose sur la capacité du territoire bessanais à produire des herbages de qualité, en quantité suffisante, pour nourrir le troupeau. L'organisation morphologique de l'espace devient alors un atout : outre la plaine centrale, constituée de sédiments déposés par l'Arc, sur laquelle on trouvera la meilleure partie des champs, les deux vallées adjacentes offrent de beaux pâturages d'altitude. Les prés de fauche, en montagne sur les versants adrets et sur des sites en balcon bien exposés, sont en revanche insuffisants, ce qui crée un déséquilibre été/hiver : une surabondance des herbages d'été, grâce aux pâturages, un déficit hivernal, dû à ce manque de prés de fauche, à l'absence de regains.

Les Bessanais ont à choisir : soit ils épuisent la ressource, soit ils recherchent l'équilibre entre leurs capacités à nourrir le troupeau sur place et l'importance numérique de celui-ci. Cet équilibre ils peuvent le trouver de deux façons : ou ils dimensionnent leur troupeau en fonction de leur capacité hivernale et, dans ce cas, ils prennent des bêtes en pension l'été pour absorber les surplus d'herbages, ou ils déterminent son importance en fonction des disponibilités fourragères de l'été et ils doivent se séparer d'une partie du troupeau l'hiver. C'est cette solution qu'ils retiennent. Les bêtes en surnombre, ils les confieront dans les vallées, à des paysans qui ont un excédent de fourrage en hiver – ne sont pas prises en compte les bêtes vendues sur les marchés, génisses et jeunes bœufs pour le travail. Au printemps, les propriétaires retournent chercher leurs bêtes en Piémont. Ce choix est à l'origine d'un double circuit annuel de la vache : celui de l'estive qui se déroule exclusivement sur le territoire de Bessans, celui de l'hiver (intervallées) avec la vallée de Suse, autour et en aval de Bussoleno³⁷. Les règlements de pâturage³⁸ nous renseignent sur le

³⁶ Pline l'Ancien : « *Dans les Alpes les vaches ont beaucoup de lait, bien que leur taille soit très petite* », Histoire naturelle, VIII, LXX (4), édition Emile Littré.

³⁷ La vallée de la Doire étant chaude et facile à irriguer les conditions sont propices à la production de foin en abondance, deux à trois coupes par an, ce qui est très différent de Bessans.

³⁸ Tracq, Francis, *La réglementation de l'élevage bessanais autrefois*, dans Horizons de Bessans, n° 9 et 10, 1980-1981. Voir aussi, *Règlements de pâturages (1777) : Règlement pour la Communauté de Bessans dans la province de Maurienne*, Chambéry, M.F. Gorrin.

fonctionnement du circuit de l'estive ; le recensement de 1734 montre que la pratique de l'« *inverna* », très ancienne³⁹, concerne un nombre important de bêtes⁴⁰.

A priori rien ne destinait Bessans à donner cette « *leçon d'expérience* ». C'est par le jeu fécond des interactions groupe humain/écosystème que Bessans réussit à faire fonctionner ce modèle⁴¹ du XVI^e siècle, au moins, jusqu'au milieu du XX^e siècle (pour les derniers acteurs), sur la base du tripode : hommes, nature, bétail. Ce système complexe combine, notamment dans la plaine de Bessans, statut collectif et statut individuel des parcelles exploitées dans une logique de biens communs. Il intègre, par ailleurs, trois paramètres fondamentaux : le caractère particulier de chaque village, le type de bétail, la nature de la production portée par chacune des parcelles. Les Bessanais ont, ainsi, dessiné une géographie précise de leur territoire, qui résulte des choix faits par la communauté à partir des données écologiques, ce qui sous-tend que les Bessanais ont, aussi, acquis des connaissances, se les sont transmises et ont consacré du temps à se gouverner. C'est là, le résultat d'une construction lente, qui a demandé plusieurs siècles d'ajustement avec le milieu physique, biologique et social et qui permet aux Bessanais d'acquérir cette connaissance empirique mais pertinente, ce savoir écologique à partir duquel ils ont construit un projet collectif de vie en groupe.⁴²

TERMIGNON, L'EXPERIENCE DE L'AUTONOMIE POLITIQUE

9

Ce qui retient notre attention, à présent, c'est que la prise en compte des données écologiques est génératrice d'institutions. Au commencement des groupes de paysans se sont fait reconnaître des droits d'usage sur une ressource : un alpage, une forêt, une eau qui coure. Ils ont acquis des droits exclusifs sur ces biens qui deviendront des *biens communs*. Cette reconnaissance résulte d'accords verticaux et de rapports horizontaux : les chartes de franchises et les albergements ont enregistré les premiers, passés entre communautés paysannes et seigneurs laïcs ou ecclésiastiques ; les seconds, à travers les conflits avec les communautés voisines pour défendre les

³⁹ Francis Tracq relève que « *l'hivernage en bas* » est déjà mentionné dans les franchises de 1390 et que celles de 1567, concédées par le duc Emmanuel-Philibert, limitent le nombre de têtes de bétail étranger sur les alpages de Bessans et fixe un calendrier rigoureux pour leur usage : « *Plus que nul de bessan puyse fere conduire estrangers bestails par le pasturage a plus de troys vaches trente brebis ou en equivalence d'icelles [...]* » Cité par Francis Tracq dans *La Mémoire du vieux village*, La Fontaine de Siloé, 2000, p. 268.

⁴⁰ Il y a quasi doublement du nombre de bovins entre l'hiver (675) et l'été (1200), quadruplement pour les ovins (de 588 à 2712).

⁴¹ Par modèle j'entends la représentation simplifiée du processus mis au point par les Bessanais sur un temps long, processus que l'on retrouve en d'autres lieux et pour d'autres groupes humains comme, par exemple, Termignon. Il est évident que dans le cadre de cette conférence il n'a pas été possible de le décrire dans toute sa complexité, de le confronter aux contraintes extérieures lorsqu'elles surviennent et d'en mesurer toutes les conséquences. C'est le cas de la révolution des transports qui a bouleversé les données économiques et sociales pour la haute Maurienne.

⁴² Le montre, le souci renouvelé de contrôler les rapports entre pauvres et riches, petits et gros propriétaires dans le but, probable, de préserver l'existence du groupe. Nous trouvons cela exprimé dans une charte de franchise du XIV^e siècle et dans le règlement champêtre de 1853. Ce qui indique deux choses : la persistance de cette préoccupation de maintenir la cohésion du groupe mais aussi la nécessité de le rappeler régulièrement à la communauté.

droits acquis, ont permis de délimiter le territoire et d'affirmer des identités fortes. Termignon et Sollières ont été en conflit pour l'usage du torrent de Bonnenuit à la fin du XIV^e siècle.

La nécessité de délimiter leur territoire a permis aux communautés d'affirmer leurs droits sur une ressource indispensable à leurs besoins ; elle a, également, joué un rôle déterminant dans l'émergence d'une conscience commune, dans le renforcement de la cohésion du groupe et la naissance d'institutions locales. C'est en étant unies et en parlant d'une seule voix que les communautés rurales sont parvenues à une entente objective avec le prince, mues par des raisons diverses mais convergentes : leur lutte contre les féodalités locales, laïques ou ecclésiastiques. Cette entente a donné aux premières une certaine autonomie (le droit de s'administrer elles-mêmes), au second, la possibilité de construire un Etat centralisé. La centralisation achevée (milieu du XVIII^e siècle) mettra un terme à l'autonomie des communautés, car si les syndics et les conseillers, élus par les communiens, sont toujours en place, en revanche, un nouvel acteur nommé par le pouvoir central, le secrétaire de communauté joue le premier rôle, devient le principal interlocuteur de l'Intendant, représentant du prince dans la province, et permet une reprise en main de ces communautés rurales.

Des historiens néerlandais ont exposé comment la gestion de l'eau, dans leur pays, a été à l'origine d'un processus de création institutionnelle, qui a participé à la structuration de l'Etat hollandais et à la création de sa culture démocratique⁴³. Brien Meilleur et Fabrice Mouthon ont montré comment l'irrigation, en Tarentaise et en Maurienne, a tenu cette place dans la structuration de la société et la participation à la prise de décision. Dans le débat présent sur l'organisation des pouvoirs, la part du vertical et de l'horizontal, la contribution respective des hommes et des femmes à la vie de la cité, il n'est pas inutile de rappeler que dans les communautés des hautes vallées alpines les femmes avaient accès à ces droits et à ces responsabilités et que, comme les hommes, elles jouissaient « *des droits entiers à l'eau ainsi que du droit de vote au sein des assemblées générales de consortages* »⁴⁴. Un texte de 1374, le prouve pour le village de Montvalezan, en Tarentaise, dans lequel ces droits sont reconnus à « *Jeannette Gaidoz* »⁴⁵.

A Termignon, un procès-verbal d'assemblée de communiens, de 1772, « *portant approbation et ratification de contrat d'affranchissement* », fait foi que des femmes ont, aux côtés des hommes, les mêmes droits de communiens : elles siègent, délibèrent, votent et signent. Ainsi, d'Anne Moris, veuve de Bernard Vernier et d'Anne Marie, fille de feu Joseph Mestrallet. Surtout, de très nombreux exemples, tirés des archives de Termignon, montrent qu'il y a toute une activité législative qui a d'abord pour objet de préserver la ressource naturelle et de veiller à ce que tous les membres de la communauté aient un accès à la ressource. Ce qui suppose une vraie activité politique, un réel savoir

⁴³ Van Dam P. et Tielhof M. Van, *Waterstaat in Stedenland. Het hoogheemraadschap van Rijnland voor 1857*, Utrecht, Matrix, 2006 (368 p.)

⁴⁴ Brien, A. Meilleur et Mouthon, Fabrice, *A ciel ouvert. Les canaux d'irrigation en pays de Vanoise*, L'Harmattan, 2017.

⁴⁵ Gaide-Chevronnay, J. D., *Histoire de Montvalezan-sur-Séze (Savoie)*, Bourg-Saint-Maurice, Lib. Edouard Beroud, 1931.

sur le milieu, une connaissance des lois, l'acceptation de consacrer du temps à la chose publique et une forte implication de chacun : pour valablement délibérer l'assemblée devait rassembler plus des deux tiers des comuniers.

L'assemblée des comuniers désigne le pouvoir exécutif de la communauté, syndics et conseillers. Le 28 mai 1552, les comuniers de Termignon « *ont fait créé et constitué conseillers pour les affaires de ladite communauté, et ce pour deux ans prochains [...] assavoer maistre Michel Flandin et Jehan Roes notaires royaux, Jehan filz de feu François Lombard, ...* »⁴⁶ ; elle légifère en matière de police rurale. En cette année 1611, les comuniers assemblés connaissant l'état de leurs biens communs et particuliers, la nécessité de ceux-ci, et prenant en compte le nombre des habitants et les dures conditions climatiques du lieu ont décidé, d'un commun accord, d'adopter un règlement de police rurale qui préserve leurs intérêts particuliers et communs, et ménage l'équité entre toutes les composantes de la population⁴⁷. Ce règlement interdit à tous les habitants de Termignon de couper du bois vert à peine d'une amende de cinq florins de Savoie. Ce règlement intègre des données écologiques, économiques et sociales.

La communauté élit les personnes qualifiées pour faire que ces dispositions ne restent pas lettre morte. Le 26 novembre 1634, les comuniers procèdent à l'élection de « *prudhomes [...] pour décider et cognoistre sur les contrevenantz tant du boes commung que aultres reglements se dependantz de laditte communauté* »⁴⁸. Les syndics ont un pouvoir de police. En 1623, ils dressent acte, devant notaire, contre Jean Thomas qui se prétendait, à tort, habitant de Termignon et, en conséquence, co-copropriétaire du pâturage de la Rocheure dans la vallée d'Entre-deux-Eaux, sur lequel il prétendait faire paître ses bêtes. En cas de non-respect des règlements, les syndics n'hésitent pas à prendre des mesures extrêmes comme la confiscation du bétail et la vente de celui-ci si les contrevenants n'obtempèrent pas et ne s'acquittent pas des amendes infligées. C'est ce qui arrive à Jean-Baptiste Mestrallet et plusieurs autres particuliers qui voient saisies et vendues cinquante-six de leurs brebis. Devant le refus d'obtempérer de Jean-Baptiste Mestrallet, les syndics de Termignon s'adressent à la justice ducale. En première instance, le juge-mage de Maurienne les déboute ; ils se tournent alors vers le Sénat qui condamne l'intéressé au paiement de la somme exigée par les syndics. L'affaire a duré quatre ans, de 1675 à 1678, mais la communauté a eu raison des contrevenants.

⁴⁶ ADS, AC Termignon, BB4 (1536-1780)

⁴⁷ Voici le texte complet extrait du procès-verbal de l'assemblée : « *Les scindicqz, conseillers, manantz habitans cheffz d'hostel et comuniers de la ville et communauté de Termignon en Maurienne, scachant et bien informez du peu de circueil et estendu de leurs biens commungz et particulliers, ensemble de la nécessité des biens commungz. [...] et nombre des y habitantz comme aussi des longues froidures à cause de l'hyver pour habiter en lieux montieulx, les a faitz reigler et se contraindre rière eulx d'ung commung consentement, tant pour la préservation de leurs dictz biens particulliers, boes et comunages qu'aussi pour ballier moyen par telle contenance de vivre sans que les ungs soient foultés et les aultres soullagés* » ont établi ce règlement, etc. ADS, AC Termignon, DD26 (1559-1781)

⁴⁸ ADS, AC Termignon, DD26 (1559-1781)

CONCLUSION

L'histoire écologique nous rappelle que l'histoire des hommes « *est d'abord celle de leurs relations à la nature* » comme le montrent la multiplicité et l'importance des interactions entre ces deux pôles que sont nature et culture. Le politique, l'économique, le social, ne sont pas des dynamiques hors-sol, ils en sont le produit. C'est bien pourquoi, affaiblir les écosystèmes en détruisant la biodiversité conduit à notre perte.

Tout au long de notre parcours, du Néolithique à aujourd'hui, ont alterné des phases de forte exploitation de la nature avec des périodes de lâcher prise. Dans une Europe « *totalement humanisée* », entre le XI^e siècle et le milieu du XIV^e siècle, « *avant les temps de l'homme rare et de la vie précaire* » de la Peste noire, naît une conception rationaliste et prométhéenne des rapports homme/nature, qui n'exclue pas, pour autant, la prise de conscience du caractère limité des ressources naturelles et du danger de leur surexploitation, nous dit l'historien médiéviste Fabrice Mouthon.

Au moment, même, où certains de nos contemporains ont pour but de s'affranchir totalement de la nature avec des projets d'agriculture sans terre, de transhumanisme, l'histoire écologique nous met face à nos responsabilités, nous rappelle que la crise écologique n'est pas une fatalité. Elle nous ouvre un champ des possibles rassurant mais exigeant, nous apporte sa contribution pour écrire un nouveau récit qui s'appuie sur des données historiques solides, qui nous permette de sortir du déploralisme et du catastrophisme, d'écologiser les sciences humaines, de penser l'écologie afin de mieux comprendre et de mieux combattre la crise écologique.

Dominique Levet